

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 779



Du 29 juillet 2026

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DÉBUT DE SAISON VENDREDI 28 août à 18h30

SALLE DES FETES DE LAISSAUD

PRÉSENCE OBLIGATOIRE, toute absence sera amendée de 140 €

ORDRE DU JOUR

A 17 H 30 : Accueil des participants, signature de la feuille de présence

18 H 30 : Début de l'AG

- Informations du Président
- AG ordinaire
- Comptes 2025-2026 :

Présentation et vote du bilan et du compte de résultat de la saison 2025-2026.

Intervention du Commissaire aux Comptes.

Affectation du résultat de la saison 2025/2026 (vote).

- Intervention des Présidents de Commission
- Intervention du Conseiller Technique Départemental
- Remise des récompenses : Fair Play – Prix Jean-Paul THENIS- Carton Bleu
- Clôture de l'Assemblée par le Président du District.

Repas offert par le district à tous les participants à l'A.G.

SOMMAIRE

Comité Directeur pages 2 à 3
Secrétariat page 4
Commission Sportive pages 5 à 6

Commission Techniquepages 7 à 9
Commission d'Appel Disciplinaire.....pages 10 à 11
Annexe :page 12



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 27 juillet 2026

Assemblée Générale de début de saison

La traditionnelle assemblée générale de rentrée aura lieu le

Vendredi 28 août 2026 à

Salle des fêtes de LAISSAUD

Accueil des clubs à partir de 17h30

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Les mutations en jeunes : l'intérêt de l'enfant avant tout !

L'évolution des règlements de la Fédération Française de Football, désormais applicables dès les catégories U10, répond à une volonté forte : protéger notre football amateur, préserver le travail de formation réalisé par les clubs et éviter les déséquilibres liés à des recrutements excessifs.

Les règles relatives au nombre de joueurs mutés pourront être contrôlées et toute situation contraire aux règlements fera l'objet de l'attention nécessaire. Pour rappel, c'est 4 mutés sur feuille de plateau ou sur feuille de match des U10 au U17.

Mais au-delà des textes, je souhaite rappeler un principe qui doit tous nous rassembler : l'intérêt de l'enfant doit toujours primer sur toute autre considération.

À 9 ou 10 ans, un enfant n'a pas besoin de rejoindre le club qui recrute le plus. Il a avant tout besoin de jouer, de prendre du plaisir, d'apprendre, de progresser et de s'épanouir avec ses camarades.

Recruter davantage d'enfants que l'on ne peut en faire jouer n'a aucun sens. Un jeune licencié qui passe son samedi sur le banc de touche ou au bord du terrain ne progresse pas. Pire encore, il peut rapidement perdre le plaisir de pratiquer et s'éloigner du football.

Notre responsabilité collective est de permettre à chaque enfant de vivre pleinement sa passion. Le temps de jeu, l'accompagnement éducatif et le plaisir doivent rester les priorités absolues dans ces catégories d'âge.

Le District sera également attentif à toute situation susceptible de fragiliser un club par un recrutement massif de jeunes joueurs. Nos clubs, quels que soient leur taille ou leur niveau, jouent un rôle essentiel dans l'animation de nos communes et dans la formation de nos jeunes. Ils méritent d'être respectés.

Former, accompagner et faire jouer les enfants doit rester notre priorité commune.

Le football amateur ne se construira pas sur une course au recrutement, mais sur la qualité de l'encadrement, le respect des clubs et l'engagement de celles et ceux qui donnent de leur temps au quotidien.

Faisons en sorte que chaque enfant puisse rentrer chez lui avec le sourire, fier d'avoir joué, progressé et partagé un moment avec son équipe. C'est cela, la véritable victoire du football d'animation.

Didier Anselme
Président du District de Savoie de Football



NOTE AUX CLUBS L'OPÉRATION « UN WEEK-END A CLAIREFONTAINE »

URGENT

L'opération « Un week-end à Clairefontaine » est reconduite et aura lieu les 19 et 20 septembre 2026.

Cette opération, visant à valoriser de jeunes bénévoles (d'un maximum de 7 ans d'activité), a pour objectif de faire émerger une nouvelle génération en leur faisant découvrir toute la dimension sociale et culturelle du Football.

Au programme : **rencontres, échanges, ateliers** et bien sûr **du plaisir**.

6 bénévoles pour notre District pourront participer à ce bel événement.

Important : Les bénévoles inscrits doivent avoir été informés et être disponibles à la date de l'évènement. Merci de vérifier votre disponibilité avant de vous inscrire.

Les candidatures devront respecter les critères suivants :

- Détenir une licence dirigeant(e) **ou** volontaire.
- Un maximum de **7 saisons d'ancienneté** (si le bénévole est dans sa 7^{ème} saison, il est éligible)
- Être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement. Les mineurs ne sont pas acceptés.

Retour des candidatures au District par mail, pour le **10 août au plus tard** en mentionnant **nom- prénom- n° de licence – club – adresse mail – téléphone**.

Vous pouvez inscrire 2 dirigeants du même club en indiquant un ordre de priorité.

Si le quota des inscriptions est dépassé, un seul candidat par club sera retenu et au besoin, un tirage au sort sera effectué.





SECRÉTARIAT

Réunion du lundi 27 juillet 2026

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 20 juillet au 27 juillet 2026

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

Commission d'Appel Disciplinaire :

Commission Sportive:

MARTHOD SP. - F.C. DES BAUGES (2) – DISTRICT DE L'AIN –US PONTOISE (2) – FC BEAUFORTIN QUEIGE – LRE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY –

Commission Des Arbitres :

AIT KHOUYA Andessamad – AMLIL Mohamed – PAROLINI Angelo – GHAZI FAKHR Kamal -





COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 27 juillet 2026

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF



Rappel aux clubs :

Les classements officiels pour les montées et descentes seront publiés ultérieurement des dossiers étant actuellement en instance de décision *inutile de téléphoner avant.

COURRIERS CLUBS

FC BAUGES : reçu couleurs maillots, manque couleur de prêt.

Concernant les engagements en D4, il est impossible de les saisir pour l'instant, un dossier étant encore en cours d'instruction.

LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 2 : lu et noté, engagement de 2 équipes séniors pour la saison 2026/2027, nécessaire fait.

U.S PONTOISE : lu et noté, déclaration d'inactivité partielle en catégorie séniors pour la saison à venir.

NOTES AUX CLUBS

RAPPEL : les équipes qui ne repartent pas doivent obligatoirement se mettre en inactivité soit partielle, soit totale, 2026/2027 sur Footclubs et envoyer un mail au District et à LAuRAFoot.

Date limite d'engagement obligatoire sur Footclubs jusqu'au 02 août 2026 pour D1/ D2/ D3/ D4.

Merci de renseigner vos demandes de desideratas via Footclubs avant le 02 août 2026

Date d'engagement pour la D5 jusqu'au 31 août 2026.

Aucun Desiderata non saisi dans les délais impartis sur FOOTCLUBS ne sera pris en considération.

Au moment des engagements, merci de vérifier sur Footclubs les coordonnées des membres du Club. Pour rappel, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en « non diffusable ». Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables si nécessaire en cours de saison.



Foot SAVOIE

PV N° 779 du 29 juillet 2026



COULEURS MAILLOTS CLUBS

Rappel aux clubs : utiliser l'imprimé couleurs maillots qui se trouve sur le site du district impérativement et mentionner les 3 couleurs obligatoirement. Le document est à retourner compléter avant le 24 août 2026. La commission appliquera l'article 24-2-5 règlement du District après dépassement de cette date.

RAPPEL REGLEMENT SPORTIVES

Article 13 : La Commission Sportive fixe les dates pour engager une équipe dans une compétition.

Article 13-2-2 : Une fois le calendrier établi, aucun engagement ne sera plus accepté sauf pour le plus bas niveau du District.

Article 13-2-3 : Tout club se retirant du championnat, une fois le calendrier établi, sera amendé suivant le barème en vigueur pour la saison.

MATCH COMMISSION COMPÉTENTE

Dossier transmis en commission d'Appel règlementaire :

Match n° 53975513 D4 A du 31 mai 2026 AIX FC 3 / FC SUD LAC.

La Commission rappelle que seuls les mails venant de la messagerie officielle du club seront pris en compte.

Numéro du club « 000000@laurafoot.net »

Responsables Séniors :

Cédric YSARD :

07 71 01 89 31

Sauveur MICALLEF :

06 23 06 49 93





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 29 juillet 2026

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA : 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COUNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoît LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

**Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation Inscription via Portail Clubs
OBLIGATOIRE**

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente. Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2026 – 2027

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 12 septembre 2026 et samedi 26 septembre 2026

Lieu : à définir

Coût : 90 €

Inscription reçue : 1

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) - Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 17 octobre 2026 et mercredi 4 novembre 2026

Lieu : à définir – Secteur Avant Pays Savoyard

Coût : 90 €

Inscription reçue : 1

- Formation CFI « Gardien de but » Module découverte - limitée à 12 personnes

Dates : samedi 31 octobre 2026 et mercredi 11 novembre 2026

Lieu : Club de SAINT PIERRE SPORT – Complexe Sportif Stéphane NOVET

Coût : 180 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 16 janvier 2027 et samedi 30 janvier 2027

Lieu : à définir – Bassin Aixois/ Bauges

Coût : 90 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 26 février 2027 et lundi 12 avril 2027

Lieu : à définir – Secteur Maurienne

Coût : 90 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 10 mars 2027 et mercredi 24 mars 2027

Lieu : à définir – Secteur Combe de Savoie

Coût : 90 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 13 mars 2027 et dimanche 14 avril 2027

Lieu : à définir – Bassin Albertvillois

Coût : 90 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 10 avril 2027 et mercredi 28 avril 2027

Lieu : à définir – Secteur Tarentaise

Coût : 120 €

Inscription reçue : 0



CERTIFICATIONS 2026 – 2027

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 13 octobre 2026

Lieu : à définir

Coût : 60 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 novembre 2026

Lieu : à définir

Coût : 60 €

Inscription reçue : 1

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 29 avril 2027

Lieu : à définir

Coût : 60 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 11 mai 2027

Lieu : à définir

Coût : 60 €

Inscription reçue : 0



TEAM



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**

UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 27 juillet 2026

COMPTE RENDU D'AUDITION

Compte rendu d'audition du 27 juillet 2026

Dossier N°11 : Appel du Club de l'AS MONT JOVET BOZEL et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 776 du mercredi 8 juillet 2026 concernant des manquements graves à l'éthique, saisine de M. ANSELME Didier, Président du District de Savoie de Football

Objet : Sanctions pour le club de l'AS MONT JOVET BOZEL, en application de l'article 6 des règlements Disciplinaire de la FFF : Comportement grossier / injurieux :

Le dirigeant incriminé est sanctionné de 6 mois de suspension fermes, Amende : 90,00€.

- Date de décision : 6 juillet 2026

- Date de prise d'effet : 13 juillet 2026

- Frais de dossier instruction : 60,00 €

La Commission d'Appel en matière disciplinaire,

Réunie le lundi 27 juillet 2026, au siège du District de Savoie de Football,

En présence des personnes convoquées :

Pour le club de l'AS MONT JOVET BOZEL :

Le Dirigeant incriminé.

Pour le District de Savoie de Football :

Le représentant de la Commission de discipline.

Après avoir informé toutes les personnes présentes à l'audition de leurs droits de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire lors de cette audition,

Après rappel des faits de la procédure,

Le dirigeant du club de l'AS MONT JOVET BOZEL ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées, le représentant de Commission de discipline n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,



Considérant que le dirigeant de l'AS MONT JOVET BOZEL incriminé, reconnaît avoir publié, sur son profil personnel d'un réseau social, le message suivant : « On parle foot. Macron de merde. Ligue de merde. District de merde. » ; qu'il précise avoir agi à titre exclusivement personnel, sans associer son club à cette démarche,

Considérant que le dirigeant incriminé présente ses excuses au District de Savoie de Football et à ses membres susceptibles d'avoir été atteints par ces propos, et reconnaît qu'il n'aurait pas dû procéder à une telle publication,

Considérant que l'intéressé explique avoir réagi, sous le coup de l'émotion, à des faits d'incivilité survenus au niveau national à l'issue de la finale de la Ligue des champions ; que ces circonstances, étrangères au fonctionnement de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et du District de Savoie de Football, ne sauraient toutefois justifier des propos injurieux dirigés contre ces instances ;

Considérant les explications du représentant de la Commission de discipline sur les faits qui ont entraînés les décisions et sanctions prises en première instance,

Sur ce,

Considérant que la publication ainsi diffusée par le dirigeant incriminé licencié de la F.F.F., depuis son profil personnel accessible à des tiers, comporte des termes injurieux et grossiers visant directement des instances officielles du football, en l'espèce le District de Savoie de Football et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football,

Considérant que de tels écrits portent atteinte à l'image et à la réputation du football et caractérisent un manquement aux obligations d'exemplarité, de correction et de fair-play qui s'imposent à tout licencié de la F.F.F., au sens du Code d'Éthique et de Déontologie du football (article 1er et suivants) et du Règlement disciplinaire de la Fédération ; et que, compte tenu de la nature et de la diffusion des propos, les excuses présentées ne sont pas de nature à remettre en cause le caractère proportionné de la sanction prononcée en première instance,

Par ces motifs,

La Commission d'Appel décide :

- 1. De confirmer les sanctions prises à l'encontre du dirigeant du club de l'AS MONT JOVET BOZEL incriminé, en première instance par la Commission de discipline du District de Savoie de Football.**
- 2. Le club de l'AS MONT JOVET BOZEL est redevable des Frais de procédure d'appel disciplinaire de 80€.**

Cette décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

**Le Président de la Commission,
M. FONTAINE**



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr

ANNEXE

- Manifestation CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL

